

Département de Vaucluse
.....
HÔTEL DU DÉPARTEMENT
Rue Viala - CS 60516
84 909 Avignon Cedex 9
Téléphone 04 90 16 15 00
www.vaucluse.fr

SERVICES DU DÉPARTEMENT
Pôle Aménagement

**Portant réglementation de la
circulation sur la
D154 du PR 1+0220 au PR 5+0300
Communes de Travaillan
et Sainte-Cécile-les-Vignes
Hors agglomération**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221-4
- VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire
- VU** le Code de la route et notamment l'article R. 411-8
- VU** l'avis favorable de la commune de Sainte Cécile les Vignes en date du 13 octobre 2026
- VU** l'avis favorable de la commune de Travaillan en date du 7 octobre 2026
- VU** l'arrêté de la Présidente du Conseil départemental n° 2024-11044 du 23 décembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Firmin BARDISA, Chef de l'agence routière de Vaison la Romaine à la Direction des Interventions et de la Sécurité Routière et en cas d'absence ou d'empêchement, par arrêté n° 2024-11045 du 23 décembre 2024, à Monsieur Christophe DUHOO, Adjoint au Chef de l'agence routière de Vaison la Romaine
- VU** la demande par laquelle TEAM TREVOIS, 2045C Route des Milles 13510 EGUILLES, représentée par Monsieur SERGE FREVILLE sollicite la réglementation temporaire de la circulation sur le parcours de l'épreuve sportive dénommée Rallye des Terres de Vaucluse

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévenir les risques d'accidents pendant le déroulement de la Spéciale ES3/6 du Rallye des terres de Vaucluse qui aura lieu le 07/11/2026

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le 07/11/2026 de 6h00 à 21h00, la circulation sera réglementée de la façon suivante:

Prescriptions :

La circulation sera interdite à tous les véhicules sur la RD 154 entre le PR 1+0200 et le PR 5+0300.

Une déviation sera mise en place et empruntera les voies suivantes dans les deux sens de circulation :

- RD 154 du PR 5+0300 au PR 6+0466
- RD 976 du PR 17+0730 au PR 19+0170
- RD 8 du PR 15+0908 au PR 19+0665
- RD 93 du PR 8+0156 au PR 2+0440
- RD 154 du PR 0+0000 au PR 1+0220

Le plan général de déviation sera annexé au présent arrêté.

Les débouchés des routes départementales sur l'itinéraire seront neutralisés suivant les horaires de l'épreuve sportive 1/2h et/ou 1h avant le passage du véhicule d'annonce de l'épreuve sportive et 1/2h et/ou 1h après le passage du véhicule de «fin de l'épreuve sportive».

ARTICLE 2 - Sur les routes départementales empruntées par Rallye des Terres de Vaucluse, une signalisation sera mise en place et entretenue par les organisateurs de chaque côté du tronçon concerné aux localisations suivantes : D154 au PR 1+0220 au PR 5+0300

Des panneaux d'information annonçant l'évènement seront positionnés de part et d'autre des sections concernées, des panneaux de rappel seront intercalés entre les panneaux précités. Les panneaux d'information seront mis en place sur le parcours et ses abords une semaine avant l'épreuve.

ARTICLE 3 - La signalisation destinée à assurer l'information et la sécurité des usagers et la signalisation réglementaire nécessaire à la mise en œuvre des restrictions définies ci-dessus sera fournie, mise en place conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et entretenue par « TEAM TREVOIS » chargée de l'organisation de l'épreuve sportive.

TEAM TREVOIS

Adresse : 2045C Route des Milles 13510 EGUILLES

mail : sergefreville@orange.fr

La personne désignée par l'organisateur chargée d'assurer la mise en place et la maintenance de la signalisation pendant la durée de l'épreuve sportive est Serge FREVILLE, tél : 06.15.73.61.66.

Les matériels de signalisation temporaire seront de classe 2.

ARTICLE 4 - Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires et antérieures pendant la durée de l'épreuve sportive. -

ARTICLE 5 - Madame la Présidente du Conseil départemental et Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché par l'organisateur aux extrémités des zones de l'épreuve sportive et sections de routes départementales fermées à la circulation..

ARTICLE 6 - Le présent arrêté, dont les dispositions annulent et remplacent pendant la durée de la manifestation toutes les dispositions contraires et antérieures, sera affiché aux extrémités de la zone de la manifestation et publié dans <https://vaucluse.fr>

ARTICLE 7 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du Conseil départemental dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30000 NÎMES) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision, ou à compter de la réponse du Département si un recours gracieux a été préalablement déposé. Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Vaison-la-
Romaine, le
Pour la Présidente et par délégation

Signé électroniquement le 13/10/2026

Par délégation,
Le Chef de L'Agence Routière de
Vaison-la-Romaine.



Jean-Firmin Bardisa

Annexe :
Plan général de déviation

Diffusion :

- Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Madame la Cheffe du Service Réseau Vaucluse de la Direction des Transports de la Région PACA
- Madame la Maire de la commune de TRAVAILLAN
- Monsieur le Maire de la commune de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES
- Monsieur SERGE FREVILLE (TEAM TREVOIS)
- Madame la Présidente du Conseil départemental
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse

Agence de VAISON LA ROMAINE
Centre routier d'ORANGE

Plan de déviation RD 154

